

Les solidarités familiales et la crise économique au Congo

Rock OKIEMBA*

Résumé

Dans cet article, nous cherchons à mettre en évidence les solidarités familiales qui se tissent dans la société congolaise en temps de crise économique, notamment sur des crises économiques successives que le Congo a connues, depuis les années 80 jusqu'à ce jour. Si les obligations traditionnelles permettent une redistribution des richesses entre parents aux variations conjoncturelles, la crise, qui s'est longtemps prolongée, touche tous les secteurs de la vie économique et sociale, remettant en cause le rôle des différents acteurs. La solidarité familiale, qui est apparue à un moment comme un archaïsme, survivance des sociétés précoloniales entravant l'accumulation du capital et l'instauration d'un ordre nouveau, resurgit pour secourir des sociétés au bord de l'effondrement. Les logiques d'entraide étant moins efficaces, la problématique de la redistribution se pose avec acuité. Cet article aborde la question des solidarités intergénérationnelles en période de forte crise économique en s'appuyant du modèle du Congo et les logiques communautaires. Après avoir fait quelques rappels sur la notion de la solidarité liée à la famille, nous discutons sur les limites de ses solidarités familiales.

Mots-clés : Famille, Cycle de vie, Redistribution, Solidarité, Crise économique, Dette sociale

Abstract

In this article, we seek to highlight the family solidarity that is woven in Congolese society in times of economic crisis, especially in successive economic crises that the Congo has known from the 80s to date. If traditional bonds allow a redistribution of wealth between parents to cyclical variations, the crisis, which has long been prolonged, affects all sectors of economic and social life, calling into question the

* Université Marien Ngouabi, Email : rockfeller16@yahoo.fr

role of the different actors. Family solidarity, which at one point appeared to be archaic, the survival of pre-colonial societies hampering the accumulation of capital and the establishment of a new order, resurfaces to rescue societies on the brink of collapse. As the logic of mutual aid is less effective, the problem of redistribution is acute. This article tackles the question of intergenerational solidarity in times of severe economic crisis, using the Congo model and community logic. After having made some reminders on the concept of solidarity linked to the family, we discuss on the limits of its family solidarity.

Keywords : Family, Life cycle, Redistribution, Solidarity, Economic crisis, Social debt

Introduction

La crise économique que l'on supposait conjoncturelle au début des années 1990 est devenue structurelle. La détérioration continuelle de la conjoncture économique a entraîné des perturbations sur le marché du travail : l'offre de travail est devenue excédentaire, y compris sur le marché du travail qualifié. En ce qui concerne le Congo, les diplômés, y compris ceux de l'enseignement supérieur ne sont plus employés automatiquement depuis que le système des embauches automatiques dans la fonction publique a été remis en cause par les programmes d'ajustement structurel. La prise en charge des retraités n'est plus, elle aussi, automatique. En l'absence d'une politique publique de prise en charge des chômeurs et des personnes âgées, la contrainte de prise en charge de ces catégories pèse de plus en plus sur les cellules de base des communautés. Cela dit, la crise économique commencée au début des années 1980 induit des contraintes sans précédent, qui réduisent fortement les capacités financières des Etats et pèsent de plus en plus lourdement sur les familles. Plus que jamais, l'expression de stratégies de survie prend tout son sens au sein de la société congolaise d'aujourd'hui.

Pour M. Messu (2019, p.78-79), la notion de solidarité familiale garde un grand pouvoir de séduction théorique comme la notion de famille elle-même et elle est imprégnée de nos idéologies sociales. Nonobstant les confrontations sociales portant sur la famille, son organisation, ses prérogatives, sa place dans l'ordonnancement social,

il est remarquable que ces dernières viennent conforter l'idée que la famille à laquelle on réfère procède d'un invariant anthropologique qui lui confère sa nature propre. Une essence de famille en quelque sorte. Il subsiste néanmoins aujourd'hui toujours, un fonds culturel qui tend à reconnaître à la famille une fonction principielle, quelque fois hiérarchique, dans l'établissement ordonné du monde social. Base de la société, expression contemporaine d'une loi anthropologique première, émanant d'une pulsion primordiale de l'individu, plus petite unité económico-sociale de la société et nombre d'autres formules d'évidence de ce type constituent ce fonds culturel dont on peut faire l'hypothèse qu'il enracine dans l'histoire longue de notre société.

De ce point de vue, la notion de solidarité familiale a des relents de société clanique quand celle-ci subordonne tout exercice de la volonté individuelle à celle du groupe. Quand, finalement, l'individu s'efface devant le groupe et le groupe s'affirme devant toutes les autres formant la société ou, plus exactement, l'environnement social. C'est cette règle qui prévalait dans l'organisation des sociétés « barbares » lorsque le lien de sang primait l'ordre politique et social. Ici, la famille, c'est-à-dire le clan familial, et sa forte solidarité forment un ordre social. Ils se confondent. Ce n'est pas autre chose qu'envisageait E. Durkheim (2013) sous l'appellation de solidarité mécanique et qu'il imputait aux sociétés de faible division du travail dites aussi, dans le vocabulaire de l'époque, sociétés "archaïques". Rien donc de très surprenant à ce que cette vision d'une famille faisant bloc, d'une aussi nécessaire qu'impitoyable solidarité de constituants individuels du groupe familial, ait laissé quelques traces dans notre imaginaire social.

Spontanément, on est amené à penser que tout individu étant inséré, dès sa naissance, dans un tissu de relations désignées, reçues et vécues comme des relations familiales, c'est d'abord sa famille qui va le protéger. Sans un entourage familial spontanément et foncièrement attentif et protecteur, les premiers temps de la vie seraient bien difficiles. De fait, c'est bien de cette protection que chacun bénéficie, à tout le moins dans le grand nombre de cas. Aussi, de ces manières de faire, pour le moins ancestrales, pour ne pas dire archaïques, il paraît légitime de dire que la protection de tout individu commence par ses proches.

Les gens appartiennent à des catégories mais aussi à des réseaux, et les catégories ne sont que le reflet des relations structurales qui lient les

individus. Elles ne peuvent être données a priori et une fois pour toute. Elles doivent émerger de l'analyse des relations entre éléments composant la structure. Le point de départ d'une investigation empirique ne saurait donc être un ensemble d'unités indépendantes. Il doit au contraire consister en l'ensemble des relations qu'entretiennent ces unités ; d'autant que nous n'avons aucun moyen de savoir ce que pourrait bien être un individu sans relation aux autres. Une structure est au minimum un ensemble d'éléments liés les uns aux autres par des relations qui peuvent être fort diverses. Il y a donc quelque chose d'assez incompréhensible à vouloir évacuer ces liaisons et à prétendre tout de même comprendre la structure.

L'expérience de l'hétérogénéité pousse les individus à porter une réflexion critique sur leurs appartenances et leurs modes de vie, leur permettant ainsi de se constituer en tant que sujets. Cette remise en cause de l'identité personnelle, empêchant l'individu d'être complètement dans son rôle ou sa position, l'encourage à repenser et redéfinir ses solidarités communautaires. En outre, il est nécessaire de reconnaître que la profonde crise qui mine l'économie congolaise porte atteinte aux circuits de redistribution communautaires, qui font forcément des exclus, induisant par contrecoup l'émergence de plus en plus diffuse de l'individualisation. Cependant, par un mouvement en sens inverse qui peut sembler paradoxal, le contexte de crise permanente et l'absence de véritables systèmes de sécurité sociale rendent davantage vital, pour l'individu, d'avoir recours aux réseaux de solidarité communautaires afin de s'en sortir au quotidien, contrecarrant ainsi ses aspirations à l'autonomisation comme estime M. Blanchard (2011, p. 139).

Les enquêtes congolaises sur la consommation des ménages 2005 et 2011 (CNSEE) révèlent que la plupart d'entre eux ont des charges supérieures à leur revenu nominal. La situation s'aggravant, la demande d'aide suit. Rester membre de la communauté implique des dépenses insupportables. Les sociétés actuelles ont du mal à fonctionner sur la base des solidarités traditionnelles.

La question de la redistribution intergénérationnelle renvoie très souvent à la problématique des systèmes de retraite par répartition, fondés sur la solidarité entre générations. Pourtant les transferts intergénérationnels et la solidarité familiale sont aussi partie prenante d'une logique de couverture de risques de la vie. La difficulté croissante

des jeunes à s'insérer sur le marché du travail fait apparaître des logiques d'entraide familiale qui prennent la forme de transferts aussi bien monétaires que symboliques, la famille devenant alors un lieu de refuge. Cependant, face à une situation précaire, les ressources des parents sont fortement hétérogènes et la capacité de leurs enfants à pouvoir sortir de cette situation d'insolvabilité se trouve donc d'autant plus inégale.

La solidarité a longtemps fonctionné comme un système de sécurité sociale, de prévention et de protection contre les incertitudes ou les aléas de la vie. Elle trouvait place dans un contexte de familles élargies où l'obligation de redistribution sociale était fortement prônée. Elle était surtout légitimée et normée par des principes moraux, des préceptes religieux et des obligations sociales. La solidarité trônait au faîte des valeurs éminentes de la société, avec l'honneur, la séniorité et l'identité collective. La socialisation permettait de les pérenniser et surtout d'intérioriser le, puissant *habitus* communautaire. Devant la faiblesse d'une solidarité institutionnelle, la solidarité familiale en jouant le rôle d'amortisseur des chocs, constituait le mécanisme premier de redistribution sociale, véritable dispositif d'adaptation contre les vicissitudes de l'existence.

Dans un tel contexte, où les familles doivent affronter la crise et où le maître mot est de s'adapter, il n'est pas surprenant que la solidarité familiale soit ébranlée par la crise dans ses fondements et ses modalités d'expression. Cette valeur sociale fondamentale doit non seulement résister à la paupérisation accrue d'une frange importante de la population tant urbaine que rurale, mais aussi aux changements qui touchent la société dans son ensemble. La question essentielle est alors de savoir : comment la solidarité familiale se configure-t-elle dans un contexte de précarité et dans un environnement socioéconomique en pleine mutation ?

Après avoir défini la notion de solidarité, nous présenterons ensuite le modèle de la dette sociale qui est l'une de ses principales représentations. Cette solidarité s'inscrit dans un cadre contradictoire où l'on tente de concilier en permanence les intérêts individuels et les intérêts collectifs. Le travail débouche enfin sur une critique des solidarités familiales.

1. La notion de solidarité

La notion de solidarité est complexe dans son aspect définitionnel, elle est « nomade », pour citer Blais (2007, p.9), qui renchérit en ces termes : « la solidarité est un terme fétiche, évoqué à tout propos comme un talisman ».

Ainsi, pour montrer la polysémie du terme de solidarité, nous prenons deux définitions. La première est issue du vocabulaire du droit, instaurée dans les sociétés occidentales, différentes des sociétés « archaïques ». En ce sens, le concept de solidarité est d'abord un concept juridique du droit social (I. Théry, cité par Paugam, 2007, p. 153).

La deuxième est ouverte pour englober des mouvements d'entraide qui poussent vers ceux que l'individu considère de semblables (clan, lignage, famille ou communauté). Ces mouvements ne relèvent pas du droit positif, mais sont mus par des ressorts éthiques ou anthropologiques. Ils relèvent alors du « don, de la générosité, de la charité, ou s'ils sont plus mutuels, de l'entraide, du coup de main, dès lors qu'ils sont gratuits en quelque sorte » (I. Théry, cité par Paugam, 2007, p. 152).

On peut noter que de ces deux définitions, notre approche de lecture sera basée sur la deuxième définition qui, exprime les « modalités » d'application nécessaires à la cohésion d'un groupe, et renvoie donc à l'articulation entre la nécessité anthropologique et le lien naturel à préserver.

Or, la famille, institution fondamentale de toute société, met en œuvre divers mécanismes d'entraide entre ses membres. Dans les pays en développement, elle est souvent la principale institution qui assure les individus contre les risques de l'existence. La famille procure ainsi à chacun sécurité, moyens de survie, éducation et beaucoup d'autres biens contribuant au bien-être. Elle est également un des maillons par lesquels s'opère la solidarité entre les différentes générations composant la société. L'entraide financière et matérielle entre ménages est une des manifestations possibles de la solidarité familiale. Elle peut en effet aider à prendre en charge les couches les plus vulnérables de la population (les personnes âgées, handicapées, malades, etc.), modifier de manière importante le revenu des ménages, voire interagir avec les

transferts mis en œuvre par les pouvoirs publics et affecter les résultats des politiques menées.

Les solidarités familiales se définissent alors comme les devoirs liant les membres d'une même famille (alimentation, soins, éducation, etc.). Cette notion pose d'emblée la question de la famille. Comme il a été dit, la solidarité est un principe de cohésion appliqué à un groupe donné, circonscrit. Il suppose un sentiment d'appartenance et une définition au moins explicite du groupe. Or, si la famille est bien ressentie ou vécue comme une unité naturelle, elle est aussi et surtout une construction culturelle : on peut appartenir à une famille par les liens du sang, du mariage, de l'adoption, mais auparavant par le fait de la domesticité.

La solidarité intergénérationnelle est constituée par un échange dynamique entre toutes les générations. Le rôle à jouer par chaque acteur sera différent. La solidarité ne sera pas uniquement d'ordre social, mais également matériel. Si les jeunes ont besoin des personnes plus âgées pour former leur avenir, les aînés ont également besoin de l'aide de ces derniers pour pouvoir affronter la réalité existante. C'est cet échange qui va constituer la solidarité intergénérationnelle. Ainsi, des membres assez divers pouvaient appartenir à une famille ou, dans ce sens plus ancien, à une maisonnée. Aussi, pour naturelles qu'elles aient paru à certains auteurs, les solidarités familiales ne sont pas libérées de toutes contraintes. Elles obéissent à un ensemble de règles, lesquelles ont pu être formalisées tardivement par le droit civil qui organise les obligations d'assistance entre parents et enfants et fixe une vision normative de la solidarité familiale S. Paugam (2007, p. 55).

Le cadre conceptuel de la solidarité intergénérationnelle conçoit les relations entre parents-enfants adultes comme la source première de soutien affectif et physique mutuel G. Lowenstein (2003, p. 54). Les relations intergénérationnelles sont considérées comme un élément important des relations familiales, notamment pour l'intégration sociale des personnes âgées.

Pourquoi un adulte aiderait-ils se parents et réciproquement ? en réponse à cette question, deux familles d'hypothèses ont été proposées par les économistes. Elles permettent de se faire une idée des facteurs qui entrent en jeu pour expliquer les comportements en matière de transferts. Une première famille de modèles est basée. L'individu altruiste, contrairement à l'égoïste, généralement postulé par le modèle

néoclassique, est sensible aux caractéristiques et au bien-être de son entourage et non uniquement au sien. Sous cette hypothèse, les enfants soutiennent leurs parents (et inversement) car ils sont sensibles à leur bien-être. Une des prédictions de ces modèles est que l'on devrait observer davantage d'aide lorsque le bénéficiaire est dans le besoin, par exemple si ses revenus sont faibles, s'il est malade. Une seconde famille de modèles postule que les transferts constituent un moyen d'échange entre les parents et les enfants. Cet échange peut être fondé sur une réciprocité directe ou indirecte, et peut être immédiat ou différé dans le temps.

La réciprocité directe fait intervenir uniquement le parent et l'enfant, et le transfert initial de l'un est suivi d'un remboursement, éventuellement sous une autre forme ou à une date ultérieure. C'est dans ce cadre que rentreraient les transferts que les enfants, arrivés à l'âge adulte, effectueraient en retour de l'éducation qu'ils ont reçue pendant leur enfance. Avec une telle hypothèse, les enfants éduqués devraient davantage aider leurs parents. Enfin, les transferts observés peuvent faire partie d'un mécanisme d'assurance contre les fluctuations du revenu.

Les modèles stratégiques postulent, pour leur part, que les enfants font des transferts dans l'espoir de recevoir, en échange, des avantages ultérieurs, par exemple une part plus importante d'héritage. Selon cette hypothèse, on observerait alors davantage d'aides ascendantes (des enfants vers les parents) lorsque les parents sont riches. Il s'instaurerait ainsi une compétition entre les frères et les sœurs, si bien que le comportement des uns dépendrait de celui des autres.

La réciprocité indirecte fait intervenir trois générations. Cette fois, les transferts effectués par le parent constituent un investissement en vue de sa retraite. Un constat réciproque s'établit alors au sein de la famille : les adultes qui font des transferts à leurs parents vont pouvoir bénéficier, à leur tour, de transferts de leurs propres enfants quand ils seront âgés. Cette motivation à faire des transferts peut être particulièrement attractive dans un contexte où les marchés de capitaux sont peu développés, auquel cas il n'y a guère possibilité d'épargne.

La protection sociale est entendue comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux (c'est à dire aux situations pouvant provoquer une baisse des

ressources ou une hausse des dépenses) que sont la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage, etc.).

Deux types de solidarité intergénérationnelle et de protection contre le risque peuvent donc être distingués : une solidarité que l'on pourrait qualifier de formelle qui passe par les institutions de sécurité sociale et une solidarité que l'on pourrait qualifier d'informelle (entraide spontanée) qui proviendrait d'usages, de traditions d'entraide ayant cours dans une société. Si elles peuvent se compléter, solidarité collective et solidarité familiale ne sont pas régies par les mêmes règles : une éthique de justice faite d'égalité de traitement préside l'exercice de la solidarité collective tandis que les échanges solidaires au sein des familles peuvent être entachés d'inégalités dues à un écart entre les normes et les pratiques (M. Messu, 2003, p. 327-328).

Malheureusement, plusieurs raisons ont entraîné depuis plusieurs années l'éclatement familial, rendant la solidarité intergénérationnelle de plus en plus difficile. Parmi les causes de cette situation, on peut évoquer la mobilité sociale des parents ou encore l'apparition d'un mode de vie plus rythmé. Les aînés ont par conséquent du mal à retrouver leur place dans l'environnement familial. Pourtant, ils jouent un rôle important au sein de la famille., ils apportent leur aide et leur soutien aux générations futures tout en se préservant de l'isolement. La solidarité intergénérationnelle leur permet d'avoir une estime de soi et de se sentir utiles.

Aider ses enfants ou des parents lorsqu'ils sont dans le besoin ou en difficulté apparaît aux yeux de tous comme chose normale. Certains économistes et anthropologues ont voulu tester empiriquement l'existence de ce phénomène en cherchant une corrélation statistique entre le montant des transferts intergénérationnels parents/enfants et la situation de l'enfant par rapport à l'emploi. Des analyses statistiques ont montré que le fait d'être au chômage accroît de 8,1 points de pourcentage la probabilité de recevoir de l'aide de ses parents. Bien que le fait d'être étudiant reste le premier facteur déterminant des transferts financiers parents/enfants, une aide financière de ses parents constitue un fort déterminant de la mise en place d'une solidarité familiale financière. La thèse de la famille refuge dans les situations d'urgence et de précarité est donc bien corroborée.

Or, dans le cas des situations de chômage chronique et d'emplois précaires telles qu'on les connaît au Congo, le soutien familial n'est

plus une affaire de court terme, mais de long terme. La famille nucléaire n'est plus qu'un espace restreint de solidarité ; la survie n'est dorénavant possible que dans un espace un peu plus large, celui de la famille élargie. La crise économique est atténuée par les solidarités traditionnelles qui sont elles-mêmes atténuées par la crise. Les rapports familiaux ne sont donc pas basés sur un échange simultané de prestations et contre-prestations.

Beaucoup de jeunes se retrouveraient en mauvaise posture s'ils étaient privés du soutien de leurs parents. Toutefois, tout en atténuant les inégalités entre générations, celui-ci contribue à reproduire les inégalités sociales d'une génération à l'autre. Les transferts matériels facilitent par exemple l'accumulation des nouvelles générations en patrimoine économique, professionnel ou scolaire, ou établissent une promotion sociale de classe. La famille prend en charge une part croissante des pertes subies sur le marché du travail et des frais causés par l'allongement de la durée des études.

Cette solidarité s'inscrit dans une nouvelle ère de protection sociale, fondée sur « les trois zéros qui constituent aujourd'hui l'alpha et l'oméga des décideurs politiques : zéro coût, zéro fraude et zéro rupture de lien social » (A. Papuchon, 2015, p. 120). Mais elle pèse sur les familles, les moins aisées en particulier, lorsque la crise affecte simultanément plusieurs générations familiales, et elle n'enrayera pas le développement des inégalités parmi les nouvelles générations.

2. Esquisse d'un modèle de solidarité traditionnelle : le modèle de la dette sociale

Dans les sociétés paysannes traditionnelles, où la force de travail humaine est la principale, souvent l'exclusive, source d'énergie, les nécessités de production commandent la nécessité de garantir la pérennité des droits fonciers et territoriaux et de préserver la capacité permanente de l'accumulation des hommes (et donc des femmes, productrices et reproductrices), qui permet la mobilisation de collectifs de travailleurs et leur coopération élargie pour les grands travaux de A. Marie (1997, p. 279).

De plus les cycles agricoles y fonctionnent sur le principe des « cycles d'avances et de restitutions » C. Meillassoux (1975, p. 202) : les générations ascendantes nourrissent les générations descendantes et

celles-ci qui ont vécu des avances, doivent les restituer sous la forme du travail dépendant et prestataire, quand elles entrent à leur tour dans le circuit de la production.

Ainsi, de génération en génération, de cycle agricole en cycle agricole, au sein d'un même cycle, c'est un enchaînement continu d'avances et de restitution qui tisse sans cesse la solidarité diachronique et synchronique nécessaire à la reproduction sociale.

Or, comme le souligne cette analyse, ne fait que développer, dans une perspective matérialiste, les arguments de M. Mauss dans son « Essai sur le don » (2012). On sait en effet, que M. Mauss, analysant les formes de l'échange dans les sociétés dites primitives, fait observer que celui-ci y prend la forme de don apparemment pur et gratuit, mais qu'en réalité, quand on adopte un point de vue totalisant, on y constate que le don est toujours suivi d'un contre-don différé, dans le temps, mais dont le caractère d'obligation impérative est manifeste. En premier lieu, en effet, dons et contre-dons constituent un cycle ininterrompu, qui fait du don un phénomène social total (au sein des sociétés, d'une société à l'autre, l'échange des dons et contre-dons sanctionne des échanges économiques, matrimoniaux, cérémoniels ainsi que les solidarités et les hiérarchies statutaires et politiques), si bien que s'y soustraire reviendrait à mettre en cause les fondements mêmes de la vie sociale, ce qui explique le caractère obligatoire et sacré du don, auquel nul ne saurait se dérober à moins de se mettre hors-la-loi ou d'être voué à la déchéance sociale. En second lieu, le don est défi : il implique une triple obligation, celle de donner, de recevoir et de rendre, éventuellement de rendre avec intérêts, quand le don prend une forme agonistique et que le donataire, désireux de rivaliser avec le donateur, fait de la surenchère pour lui faire perdre la face et le supplanter éventuellement dans la hiérarchie sociopolitique. En dernier lieu, enfin, l'une des conditions impératives du fonctionnement du cycle, c'est que le contre-don soit différé, car s'il suivait immédiatement le don initial, il n'instaurerait d'autre rapport que celui éphémère, strictement utilitaire et contractuel, s'épuisant dans l'instant, n'induisant aucune obligation ultérieure, à quoi se réduit l'échange économique stricto sensu.

La dette est donc le moteur de la socialité et de la socialisation communautaire. Nul n'y échappe et chacun en entretient le cycle infini, car chacun commence par être débiteur, avant de pouvoir

prétendre à son tour au statut de créancier. C'est qu'en effet, à y regarder de près, sans les effets de brouillage qu'ont pu entretenir les phantasmes nostalgiques sur la fameuse « solidarité africaine », « l'endroit de la dette, c'est la créance ».

Or, analysée dans cette perspective, la créance est un placement social, un investissement sur les dépendants, ce qui est fort rationnel dans des sociétés où les hommes représentent la principale source de richesses et la seule garantie de protection sociale contre les aléas de l'existence, ainsi que d'assurance sur l'avenir. Le fameux don de M. Mauss (2012) prend ici tout son sens : donner la vie, nourrir, élever, habiller, faire soigner, payer les frais de scolarité d'un enfant, marier un fils, entretenir des dépendants, trouver un emploi à un petit frère, héberger un neveu, aider l'un à payer ses frais de santé, un autre à monter un petit commerce, un troisième à payer les fournitures scolaires de ses enfants, prêter de l'argent à un ami. C'est certes se conduire conformément à cette loi du partage et de la solidarité intériorisée dans les habitus communautaires, qui rendent difficile le refus, et sans doute, aussi, payer cette dette plus ou moins généralisée et diffuse, qu'on doit à sa communauté. Mais, c'est également et peut-être surtout, refaire pour son compte, le même calcul : donner, aider, c'est aussi créer un réseau d'obligés endettés qui devront, un jour ou l'autre, payer leur dette.

Ce principe se structure selon deux critères fondamentaux qui sont l'âge et le sexe (les aînés sont donc considérés comme supérieurs aux cadets et les hommes aux femmes). La solidarité communautaire se fonde sur le principe de la dette infinie A. Marie (1997, p. 53) qui lie l'individu au groupe auquel il appartient, en vertu d'un système cyclique d'avances et de redistributions C. Meillassoux, (1992, p. 45). L'individu est donc redevable au groupe social par le soutien matériel et l'éducation qu'il a reçus et lui est lié par une dette qu'il doit sans cesse rembourser (A. Marie, 1998) et par des rapports de dépendance personnelle (M. Blanchard, 2011, p. 139).

Il faut pourtant nuancer cette lecture statique des sociétés traditionnelles et prendre en compte le caractère plastique et problématique de chaque culture ainsi, qu'il est nécessaire de reconnaître qu'aujourd'hui les aspirations à l'individualisation sont bien présentes en Afrique comme ailleurs.

3. Calcul économique individuel et logique communautaire

Les communautés familiales exploiteraient de manière consciente ou inconsciente l'hypothèse du cycle de vie de A. Ando et F. Modigliani (1963 ; Modigliani, 1986) qui tient compte du fait que le revenu des consommateurs n'est pas régulier tout au long de leur vie. Mises à part les périodes de chômage, un individu voit son revenu s'accroître jusqu'à une certaine période de sa vie professionnelle pour le voir stagner ou diminuer au moment de sa mise à la retraite. Confronté à ce mouvement croissant ou décroissant de son revenu. On peut supposer que l'individu cherchera à maintenir un mouvement plus régulier de sa consommation. Cela veut dire que pendant les premières années de sa vie professionnelle, il consommera la quasi-totalité de son revenu, voire même s'endettera pour s'établir ; puis il consommera nettement moins que son revenu constituant ainsi une épargne et remboursant ses emprunts éventuels. Enfin, lors de sa retraite, il consommera plus que son revenu, l'excédent de sa consommation par rapport à son revenu étant financé par l'épargne accumulée au cours des périodes précédentes.

Dans les sociétés africaines où l'emprise communautaire sur l'individu est très forte, ce schéma ne semble pas pertinent puisque les charges de l'individu peuvent augmenter au fur et à mesure que sa richesse augmente. La pression constante exercée sur le titulaire du revenu l'oblige parfois à s'endetter afin de faire face aux charges communautaires (entretien des alliés ou collatéraux, etc.) et se constituer un certain patrimoine. La communauté est d'ailleurs intéressée par la constitution d'un patrimoine immobilier par ses membres : la réussite d'un membre du groupe est un élément de la réussite collective, qui doit être représentée par des signes extérieurs de richesse (maison, voiture, etc.).

La communauté est définie pour un individu par son origine ethnique et son rang familial. Elle se matérialise par un réseau de relations verticales et horizontales que tout individu doit assumer. Les relations verticales sont despotiques, de nature gérontocratique et suivent les principales caractéristiques du système lignager (patriarcat, matriarcat, etc.). Les relations horizontales sont des relations d'entraide qui s'inscrivent dans des classes d'âge ou de groupes communautaires rééquilibrant l'autorité lignagère. La communauté est en relation avec

l'individu lui-même. Cette dépendance est syncrétique ; elle repose concrètement sur plusieurs fondements d'ordre politique, économique, religieux. Elle se situe aussi dans le monde des symboles et de l'imaginaire, dans un univers incertain et répressif qui fonde son autorité F. R. Mahieu (1989, p. 107).

Chaque ressortissant assume vis-à-vis de sa communauté un ensemble de droits et d'obligations : les obligations se traduisent économiquement par des contraintes sur les ressources et par les contraintes en temps. L'univers incertain qu'entretient la communauté africaine place chaque individu dans l'impossibilité de percevoir les conséquences (avantages ou inconvénients) de ses projets individuels. Cette situation présente de nombreux points communs avec la société originelle et le « voile d'ignorance » qui forment le point de départ de la société.

En termes de la théorie moderne, les contraintes qui procèdent de la communauté (et donc des rationnements) ne sont pas manipulables. Selon F. R. Mahieu (1989, p. 120), la contrainte la plus apparente émanant de la communauté a trait à la redistribution, notamment dans le cadre de la relation « grand frère/petit frère ». Cette relation est surtout d'ordre socioéconomique et transcrit la réussite et les inégalités économiques au sein de la communauté. La réussite économique individuelle est une aubaine pour la collectivité dans la mesure où elle favorisera l'ordre communautaire. En effet, le cadet aura toujours droit à l'aide de l'ainé. Ce dernier voit automatiquement ses obligations ajustées à son statut social ; il ne cherchera pas que son gain, car le gain économique tiré d'un refus de donner se traduira par une perte importante de crédit auprès de la communauté et par des conséquences aléatoires dans l'incertain communautaire. En d'autres termes, le grand frère s'il est incité à s'enrichir, n'a pas intérêt à rechercher l'espérance de gain monétaire qui résulterait d'un refus de redistribution.

Cette procédure de redistribution dans la société congolaise est très efficace. Elle permet d'expliquer en grande partie à la fois l'échec du « socialisme congolais » et la très grande complaisance vis à vis des délits économiques. Le détournement de biens sociaux ne sera jamais profitable à des fins purement privées, mais sera détourné à son tour au profit des besoins sociaux de toute une communauté. Une telle situation peut être aussi observée dans d'autres sociétés africaines. C'est ainsi

qu'en analysant les relations entre les migrantes sénégalaises et leurs familles d'origines, M. Blanchard (2011, p. 32) constate :

La pression familiale est un facteur qui empêche l'accumulation du capital individuel parce que les bénéficiaires de hauts revenus sont dans l'obligation de faire face aux obligations communautaires avant tout investissement individuel qui serait rentable dans le futur et accroîtrait les capacités globales de la communauté.

Il s'agit d'une logique qui va bien au-delà d'une forme d'aide et qui s'inscrit dans une dynamique d'échange jamais quantifiable et par conséquent déséquilibré. Devant être continuellement renouvelée, la « dette infinie » se transforme en un devoir de contribution illimité qui va au-delà des nécessités de la subsistance pour investir le champ des biens ou des besoins de luxe dont l'étendue potentielle n'a pas de limite. C'est là l'un des effets les plus pervers de la captation dans la logique communautaire.

4. Limites des solidarités familiales

Si les solidarités familiales se trouvent déconstruites dans leurs dimensions naturelles, elles se trouvent également interrogées sur la cohérence du lien qu'elles permettent avec la société. Pour le dire autrement, si la solidarité nationale cherche à compenser les inégalités, les solidarités familiales pourraient, elle, renforcer les disparités sociales.

Mais, la diversité des situations ne tient pas seulement à la diversité des statuts sociaux des familles. Elle est également liée à l'arbitraire. Tandis que le système de solidarité publique est un système égalitaire parce que généralisé, mécanique et dépouillé de tout affect, les pratiques de solidarité familiales sont beaucoup plus aléatoires et, de ce fait, inégalitaires. Les solidarités familiales sont discrétionnaires, elles peuvent ou, non jouer en fonction des conditions de vie très variées, ce qui est là encore source d'aggravation des inégalités. M. Messu (2008, p. 10) explique ainsi que des situations de fragilité des individus s'actualisent précisément parce que les solidarités familiales ont fait défaut, soit que la famille soit tout simplement incapable d'assurer la solidarité, faute de moyens, soit qu'elle ne le veuille pas. Par ailleurs,

même quand elle le peut et le fait, il convient de ne pas idéaliser le lien d'entraide intrafamilial qui peut produire des effets néfastes pour le bénéficiaire.

Dans la critique qu'il fait des solidarités familiales, M. Messu (2019) montre qu'en plus d'être inégalitaires, les solidarités familiales sont parfois soumises à du chantage affectif, à des devoirs d'allégeance, etc. Autrement dit, l'égalité de traitement n'est pas une donnée intangible des solidarités familiales et ceux qui ne se soumettent pas aux attendus d'une forme de réciprocité, par exemple, l'allégeance, peuvent être exclus. Ainsi, tous les individus d'une famille ne bénéficieront pas du même type de secours et certains en seront même tout simplement exclus. Plus généralement, deux questions vont se poser : l'individu a-t-il besoin de la solidarité familiale (ou doit-il consentir un effort plus important pour de débrouiller) et mérite-t-il la solidarité familiale ou bien le groupe auquel il appartient considère-t-il qu'ayant enfreint certains codes de ce groupe, il s'est exclus du système d'entraide auquel il aurait pu prétendre ? ces questions vont se poser également pour d'autres groupes ayant des systèmes de solidarité notamment au niveau de la nation qui doivent trouver pour s'instituer d'autres critères l'appréciation variable du niveau familial. Ainsi un débat lancinant existera et existe toujours autour des personnes qui ne jouent pas le jeu social. Dans cette discussion deux modèles s'affrontent : un modèle contractualiste et un modèle universaliste. Ces deux modèles peuvent se retrouver dans plusieurs groupes. Ainsi, dans une même famille certains individus considéreront que tous les membres de la famille, quoi qu'ils fassent, doivent bénéficier du soutien du groupe tandis que d'autres poseront comme condition le respect d'un ensemble de règles formant le noyau d'un contrat plus ou moins tacite (bonne volonté, respect d'un code donné ou des valeurs familiales, etc.).

Les dynamiques sociales que révèle la montée de nouvelles logiques de solidarité, tout en renseignant sur les transformations dans la légitimation et la structuration des solidarités communautaires, mettent en lumière l'ajustement des pratiques individuelles ou collectives à un contexte social et économique lui-même en changement. Il est en effet souvent tenu pour acquis qu'en l'absence de mécanismes formels d'assistance sociale, les transferts économiques mais aussi, démographiques au sein de la famille élargie africaine jouent un rôle de filet social majeur et facilitent un rééquilibrage des ressources entre

ménages pauvres et ménages mieux nantis. La crise économique a mis à l'épreuve ces solidarités familiales en favorisant, notamment des comportements plus individualistes chez les chefs des ménages les moins pauvres, qui accueilleraient, par choix ou par contrainte, moins d'enfants qu'avant

La crise économique accroît les forces centrifuges qui tendent à remettre en cause le caractère étendu des ménages. Avec la raréfaction des ressources, et alors que les ménages sont de plus en plus sollicités pour pallier aux défaillances des Etats, les solidarités familiales (notamment le confiage des enfants et l'accueil des migrants adultes) sont durement mises à l'épreuve. Les mécanismes de la solidarité familiale sont objectivement remis en cause par le déclin des ressources mobilisables et subjectivement remis en question par ceux qui constatent le dysfonctionnement à leur détriment. Cela n'est pas sans incidence sur l'évolution des représentations et des aspirations relatives à la conjugalité et à la famille.

Considérée à la lumière de la crise, la solidarité n'apparaît plus seulement comme une valeur objectivement fondée sur des conditions d'existence l'impliquant comme un impératif vital intangible (valeur centrale dans les sociétés où il n'est d'assurance contre le risque que son prochain), mais elle se révèle également en tant que stratégie délibérée de placement et d'investissement (A. Marie, 1997, p. 292-294).

Ainsi, des jeunes débiteurs dont le processus d'endettement n'a pu être mené à son terme ou couronné par la conquête d'un emploi rémunérateur, se trouvent dès lors dans la position difficile de débiteurs insolvables, de ce fait, exposés à la rancune de leurs créanciers (lesquels refusent de continuer à les aider à fonds perdus ou ne le peuvent plus). Au bout du compte, de plus en plus de citoyens, en ces temps de rareté et de compétition accrue, se rejoignent dans la même mise en cause des formes élargies d'une solidarité devenue dysfonctionnelle et contradictoire (demandes exacerbées par la dureté des temps qui rend de plus en plus improbables leur satisfaction et la réciprocité nécessaire au renouvellement du cycle.

Conclusion

Tout au long de cette étude nous avons voulu montrer comment les solidarités s'organisent dans la société congolaise en temps de forte crise. Les dynamiques sociales que révèle la montée de nouvelles solidarités, tout en renseignant sur les transformations dans la légitimation et la structuration des solidarités communautaires, mettent en lumière l'ajustement des pratiques individuelles ou collectives à un contexte économique et social lui-même en changement. Les pratiques de solidarité, quels que soient leurs fondements, leurs caractères et les personnes qu'elles mettent en relation, montrent l'ajustement à une pluralité de paramètres caractéristiques de l'environnement social, économique politique et institutionnel dans lesquels évoluent les familles.

La culture du partage (partage du temps, d'argent, de service, de travail, etc.) entre parents au sens large paraît en effet sans limite. Devoir et obligation morale, la solidarité africaine permet, en l'absence d'autres formes de protection sociale publique ou privée, une redistribution des richesses et une sécurité sociale informelle cruciale. Elle est aussi une des composantes essentielles du maintien de la cohésion des sociétés communautaires fortement hiérarchiques, où chaque individu donne et reçoit selon son statut et son rang au sein de la communauté. Mêlant le faux et le vrai, l'ensemble de droits, de devoirs et d'interdits imposés aux individus par le groupe de parenté dans divers domaines de la vie sociale a alimenté les stéréotypes sur la tyrannie communautaire africaine et le contrôle social qui décourage les initiatives individuelles (A. Calvès et R. Marcoux, 2007).

Les analyses actuelles permettent de montrer que la crise, en tant que somme de phénomènes d'adaptation à de nouvelles conditions de la production et de la reproduction sociale est multidimensionnelle et qu'elle provoque une multiplication des formes de solidarité. En tout état de cause, la famille en Afrique se trouve à la croisée des chemins comme l'écrivait J.-M. Ela (1997). Au-delà des incantations rituelles sur le communautarisme de la société congolaise, la crise économique qui ne cesse de s'aggraver entraîne un véritable recentrage sur les ménages précarisés. Si l'heure n'est pas à l'individualisation du type occidental, la primauté de la parenté sur les individus est désormais remise en question. Dans ce tournant décisif, les familles congolaises apparaissent comme une production sociale qui s'opère à travers les

tensions et les conflits entre les groupes domestiques et lignagers. Sans reproduire nécessairement les modèles importés ni rejeter systématiquement les pratiques ancestrales, les bricolages auxquels se livrent de nombreux acteurs mettent en œuvre les stratégies diverses par lesquelles s'invente une nouvelle manière de vivre en famille dans les structures du quotidien. Dans cette perspective, ce qui frappe le plus, c'est la capacité des familles congolaises à s'adapter à une situation d'étranglement et d'enlisement aggravée par les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale. Dans ce contexte difficile où les stratégies de survie se multiplient, les expériences familiales qui se dessinent constituent, à leur manière, une riposte à la crise vécue au sein des ménages africains. Les modèles familiaux qui s'élaborent sont une réponse à la crise.

En fin de compte, loin de provoquer une rupture nette des tendances observées avant les années 1980, la crise économique tend plutôt à les accentuer. En fait, les systèmes familiaux africains semblent bien être à la croisée de deux mouvements opposés, la solidarité dans la crise et la crise des solidarités, dont il est encore difficile de dire lequel l'emportera (Pilon et Vignikin).

Références bibliographiques

- ANDO Albert et MODIGLIANI Franco, 1963, « The 'life-cycle' hypothesis of saving : aggregate implications and tests », *American Economic Review*, 53(1), p. 55-84.
- BLAIS Marie-Claude, 2007, *La solidarité, histoire d'une idée*, Paris, Gallimard.
- BLANCHARD Mélissa, 2011, « Entre logiques de redistribution et volonté d'entreprendre : les relations complexes des migrantes sénégalaises avec leurs familles d'origine », *Revue européenne des migrations internationales*, 27(2), p.139-159.
- Congo, Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE), 2005, *Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM)*, Brazzaville, Ministère du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique.
- Congo, Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE), 2011, *Deuxième Enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (ECOM)*,

- Brazzaville, Ministère de l'économie, du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration.
- DURKHEIM Emile, 2013, *De la division sociale du travail*, Paris, PUF.
- ELA Jean-Marc, 2007, *L'irruption des pauvres : société contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, L'Harmattan.
- LOWENSTEIN George, 2003, *Projection bias in predicting future utility, Technical report, Carnegie Mellon University, Berkeley, Cornell University & University of California*.
- MAHIEU François Régis, 1989, « Face à la pauvreté : stratégies universelles et recompositions africaines. Transferts et communauté africaine ». *Revue STATECO*, 58-59, juin-septembre, p. 107-136.
- MARIE Alain, 1997, « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », *Les Etudes du CEPED*, 15, p. 279-299.
- MAUSS Marcel, 2012, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF.
- MEILLASSOUX Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero.
- MESSU Michel, 2019, « Les solidarités familiales. Heurts et malheurs d'un syntagme « affectif » », *Recherches familiales*, 16, p. 64-82.
- MESSU Michel, 2008, « Apprendre à être soi lorsqu'on est un assisté social », *Education et Sociétés*, 22, p. 97-111.
- MESSU Michel, 2003, *La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne de la pauvreté*, Paris, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- MODIGLIANI Franco, 1986, « Cycle de vie, épargne individuelle et richesse des nations », *Revue française d'économie*, 1-2, p. 16-54.
- PAPUCHON Adrien, 2014, « Les transferts familiaux vers les jeunes adultes en temps de crise : le charme discret de l'injustice distributive », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 120-143.
- PAUGAM Serge, 2007, *Penser la solidarité*, Paris, PUF.
- PILON Marc et VIGNIKIN Emilien Kokou (dir.), 2006, *Ménages et familles en Afrique Subsaharienne*, Paris, Archives Contemporaines.